



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 18 septembre 2017
A 20 Heures 30**

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 16- Votants : 21

L'an deux mil dix-sept, **le dix-huit septembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2017

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, DEHOVE, GUILLAS, KERGOZIEN, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, STEPHANT, BELLEC, LE MESTRE

Absents excusés : Jean-André TANGUY (procuration à Jean-Maurice MAJOU), Murielle RIEUX (procuration à Corinne KERVADEC), Anne-Laure LE PORT (procuration à Solenn LE MESTRE), Armelle LE BAYON (procuration à Alcime GUILLAS), Anne-Marie GUEHENEC (procuration à Elizabeth GOUELLO)

Absents : Ronan LE SENECHAL, David LE SOMMER

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché le : 21 septembre 2017

ORDRE DU JOUR

Généralités :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2017

Personnel :

2. RIFSEEP
3. Convention prestation payes avec CDG

Finances :

4. Indemnité de gardiennage des églises
5. Décisions modificatives : vente spots salle Emeraude-annulation d'une somme versée à tort
6. Voirie-plan de financement et demandes de subvention

7. Tarif mouillage

Culture :

8. Tarif spectacle de théâtre

Jeunesse :

9. Conventions intervenants extérieurs TAP

10. Accord de réciprocité relatif à la répartition des dépenses de fonctionnement des enfants scolarisés à Brech

Travaux :

11. Diagnostic éclairage public

12. Agenda accessibilité

Divers :

13. Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2017.

2 RIFSEEP

Le Maire explique que suite à un courrier de la préfecture du 30 juin 2017, les modalités d'application du RIFSEEP prévues par la délibération n°2017-43 doivent être revues. Ainsi, la Préfecture demande à ce qu'une part résultat de 100€ minimum soit instaurée. Cette part qui sera attribuée aux agents en fonction de leur entretien professionnel de fin d'année et selon les modalités indiquées dans le projet de délibération joint, a été prise sur le montant de l'IFSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable aux nouvelles modalités du RIFSEEP

3 Convention prestation payes avec le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion du Morbihan réalise les bulletins de salaire des agents de la commune. La convention signée est arrivée à expiration. Il convient donc de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable au renouvellement de la convention.

4 Indemnité de gardiennage des églises

Le Maire explique qu'une circulaire du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Pour 2017, l'indemnité n'ayant pas été revalorisée, le plafond indemnitaire appliqué pour le gardiennage des églises est de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. La Commune étant propriétaire de 2 églises, la somme maximale pouvant être versée au Recteur est de 239,10€. En 2016, le Recteur bénéficiait du maximum de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote le montant de l'indemnité de gardiennage des églises.

5. Décisions modificatives

Le Maire explique que deux décisions modificatives sont nécessaires :

- Suite à la vente des spots de la salle Emeraude décidée lors du conseil municipal du 26 juin, la somme de 200€ doit être prévue en recettes ;
- Suite à une erreur du Trésor Public, la somme de 600€ destinée à la commune de Ploemel a été perçue par erreur en 2014.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Budget principal :

Fonctionnement

673 (titres annulés sur exercices antérieurs) +600

61558 (entretien réparation sur équipements) -600

TOTAL 0

- Budget Salle Emeraude

Investissement

024 (Recettes) +200

2188 (Dépenses) +200

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte les décisions modificatives ci-dessus.

6 Voirie : plan de financement et demandes de subvention

Le Maire expose que Les travaux de voirie 2018 d'un montant de 300 000€ H.T. peuvent faire l'objet de subvention du Conseil Départemental via le PDIC et d'AQTA via un fonds de concours. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant	%
Travaux de voirie	300 000€	AQTA : fonds de concours	20833€	7%
		Conseil Départemental	12125€	4%
		Autofinancement	267042€	89%
Total dépenses	300 000 €	Total recettes	300 000€	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le plan de financement ci-dessus.

7. Tarifs mouillage

Le Maire explique que l'association Le Dorenn a signalé que des utilisateurs des mouillages conservent leurs mouillages sans mettre de bateau. Or, aucun tarif n'existe pour ces cas-là.

L'association Le Dorenn, propose le tarif suivant : 30€

Plusieurs conseillers remarquent que ces personnes devraient payer le tarif fixé pour le bateau qu'ils avaient déclaré lorsque le mouillage a été réservé.

Les élus proposent que le tarif voté pour les bateaux les plus petits soit appliqué soit 51,50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe le tarif pour les titulaires de mouillage sans bateau à 51,50€

Corinne Kervadec demande ce qu'il en est des bateaux stationnant hors mouillage. Le Maire répond que le Dorenn a relevé les noms des propriétaires et qu'un courrier leur expliquant qu'ils sont dans l'illégalité va leur parvenir. L'année prochaine, si récidive, ils seront verbalisés.

Le Maire indique également que du ski nautique a été repéré sur la Ria d'Étel alors que cela est interdit.

8. Tarif spectacle de théâtre

Le Maire indique qu'une pièce de théâtre de Ahmed Madani interprétée par le Théâtre de l'Abreuvoir a été programmée le samedi 20 janvier 2018.

Il est proposé de fixer le tarif des billets à 5€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe le tarif de ce spectacle à 5€.

9. Conventions intervenants extérieurs TAP

Le Maire expose qu'il convient de signer les conventions avec les prestataires indiqués dans le tableau ci-dessous pour les TAP 2017-2018

Nom-prénoms	Activités	Tarifs diplômes	Nombre d'heures total
Association SEVE	Mandalas	BPJEPS 35€/h	51h
PETE Fabrice	Sport de plein air et en salle	BPJEPS 35€/h	103h30
PLA	Gym	Diplôme d'Etat 26€/h	52h30
Anne-Isabelle LE GARREC	Cuisine	20€/h plus ingrédients	87h
Récré A Zen	Atelier bien être bienveillance	40€/1h30	99h
Shaka Skate School	Skate	Diplôme d'Etat 35€/h	60h30
Yann le Reguer	Escrime	Diplôme d'Etat 40euros /h	43h30
Comité Départemental de Roller Sport 56	Roller	DEJEPS 32€/h + fais km	30h
Olivier Roisneau	Création BD 13 séances	DNSEP/DNAP/BE 30€/h	105h
Graine d'histoires	Création de chansons	40euros/h	105h
Echiquier Laïque Saint Annois	Echec	20€/h	24h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer les conventions avec les prestataires ci-dessus.

Le Maire indique qu'un travail va être entamé sur le devenir des TAP à la rentrée scolaire 2018.

10. Accord de réciprocité relatif à la répartition des dépenses de fonctionnement des enfants scolarisés à Brech

L'accord de réciprocité conclut avec la Commune de Brech en 2014 est arrivé à expiration fin août 2017. Le nombre d'enfants résidant à Locoal-Mendon et scolarisé) Brech est de 6 (4 primaires et 2 maternelles). Leur coût est le suivant : 847,45€ pour un enfant de maternelle et de 227.39€ pour un enfant de primaire
Il est proposé de reconduire la convention pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote la reconduction de l'accord de réciprocité avec la commune de Brech.

11. Diagnostic éclairage public

Nicolas Debéthune rappelle que la commune a voté il y a quelques temps le changement de prestataire pour l'entretien de l'éclairage public qui a été confié au SDEM. Ce dernier souhaite faire un listing des éclairages publics pour les mettre sur un Système d'Information Géographique qui permettra à la commune de déclarer les incidents.
Ce diagnostic a un coût de 13€ H.T. par point lumineux subventionné à 40% par le SDEM et à 40% par l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote le diagnostic d'éclairage public ainsi que les demandes de subvention.

12. Agenda accessibilité

Le Maire expose que conformément à la loi, l'agenda des travaux d'accessibilité doit être déposé avant fin octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité.

13. Ouragan Irma-Don

Le Maire rappelle les dégâts causés par l'ouragan Irma aux îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il propose différentes solutions pour apporter un soutien aux sinistrés :

- 1€ par habitant population DGF soit 3632€ ;
- Une somme forfaitaire de 1000€
- Pas d'aide

Les élus choisissent de mettre au vote à bulletins secrets la somme de 3632€.

Après en avoir délibéré à bulletins secrets (19 voix pour, 2 voix contre), le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 3632€ aux sinistrés de l'Ouragan Irma et de se rapprocher de la Fondation de France pour le versement.

14. Bail de chasse

Le Maire explique que la société de chasse communale, chasse sur des terrains communaux (environ 5ha). Il expose que comme cela a été le cas avec les terrains appartenant au CCAS, il convient de conclure une convention avec l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention avec l'association de chasse communale.

15. Questions diverses

Gilles Thunet fait un point sur la médiathèque et indique qu'il y a 2197 inscrits (101 nouveaux inscrits depuis janvier 2017) dont 630 actifs.

Catherine Besnard fait le point sur la rentrée. Il y a 218 élèves. L'école n'organisera pas de classe de neige en 2018 mais une classe découverte aux Châteaux de la Loire. Le directeur souhaite savoir s'il bénéficiera tout de même de la subvention de 22€ par élève qui était attribuée pour les classes de neige. Le conseil municipal accepte sur le principe d'accorder cette subvention.

Catherine Besnard soulève également le problème de l'incivilité des parents d'élèves de l'école Hugues Aufray qui se garent sur les emplacements du bus scolaires ainsi que sur la place handicapée. Un rappel à l'ordre va être fait par le directeur de l'école et par le maire.

Elizabeth Gouello indique qu'au niveau d'AQTA, le dossier de la future station d'épuration avance.

Nicolas Debéthune indique que la convention avec l'association Les Lucioles pour les panneaux photovoltaïques sur le toit de la future maison intergénérationnelle va être signée le 23 septembre.